

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Pouvoirs	1
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240313-DEL-2024-09-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Vice-Président.

Date de la convocation : 6 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Philippe SIMON à Gérald GASCHET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-09

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES SUBVENTION RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Monsieur le Vice-Président informe que le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages peut solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions.

Le plan de financements global prévisionnel du Pays d'art et d'histoire au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Recettes prévisionnelles	Montants
Poste Chef de projet (75%)	47 130,00 €	Autofinancement PETR	86 747,00 €
Poste Adjointe au Chef de projet	45 730,00 €	DRAC Nouvelle-Aquitaine	12 000,00 €
Vacations des guides-conférenciers	23 200,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	15 000,00 €
Projet Chemin de fer	6 000,00 €	Programmes Européens	8 673,00 €
Projet Mont Gargan	5 650,00 €	Recettes propres	8 700,00 €
Frais divers	3 410,00 €		
Total	131 120,00 €	Total	131 120,00 €

La subvention prévisionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2024 s'élève donc à un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité rappellent que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages seront inscrits au Budget Primitif 2024 du PETR et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2024 et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Vice-Président,
Laurent PAQUET**